

# Important !!

## Quelques précisions sur les nouvelles modalités d'ouverture et de fermeture de la pêche du BROCHET, du SANDRE, et du BLACK-BASS en 2015.

### Le Brochet :

La pêche du Brochet est autorisée jusqu'au dernier dimanche du mois de janvier (le 25 en 2015) et du 1er mai au 31 décembre.

Pendant la période d'interdiction de pêche du brochet (**26 janv-30 avril en 2015**) les modes de pêche susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle dans les eaux de 2<sup>ème</sup> catégorie sont interdits, à savoir:

- ❖ La pêche au vif
- ❖ La pêche au poisson mort ou artificiel
- ❖ La pêche au ver manié
- ❖ La pêche aux leurres.

Cette interdiction ne s'applique pas dans les parties de cours d'eau suivantes :

- ❖ Du barrage en amont du pont de Salavas au confluent de la Volane pour la rivière Ardèche et ses affluents de 2<sup>ème</sup> catégorie
- ❖ Sur le plan d'eau de Darbres
- ❖ De l'usine hydroélectrique de Lafigère au lieu-dit "beaujeau" à la confluence avec l'Ardèche pour le Chassezac.
- ❖ De l'aval du barrage des Collanges à l'aval du barrage des Avallons pour l'Eyrieux

### Le Sandre :

La pêche du Sandre est autorisée jusqu'au dimanche 08 Mars et du 30 mai au 31 décembre. **Du 26 janvier au 08 mars**, les restrictions applicables à la pêche du brochet sont inchangées, on ne peut pas pêcher le sandre aux leurres. (voir le paragraphe concernant le brochet.)

### Le Black-Bass :

La pêche du Black Bass est autorisée jusqu'au 30 avril et du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre Du **26 janvier au 30 avril** les restrictions applicables à la pêche du brochet sont inchangées, on ne peut pas pêcher le Black Bass aux leurres. (voir le paragraphe concernant le brochet)

### **ATTENTION!!**

En 2015, la période où la pêche du sandre est autorisée a été prolongée à la demande des pêcheurs professionnels aux engins et après avis de la Commission de Bassin. A la demande des pêcheurs aux lignes, dans l'objectif de protéger la reproduction du Sandre et du Black Bass, la période de fermeture de ces espèces a été prolongée.